

 <p>Autorité de Radioprotection, de Sécurité et Santé Nucléaires</p>	<p><b>LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT DE TRANSPORT DE SOURCES RADIOACTIVES</b></p>	<p>Identification : LPC-DRAC-SDA-009 Version : 01 Date : 11/02 /2021 Page : 1/3</p>
---	--	---

**ANNEXE A LA DECISION N°000005/ARSN/DG DU 03 MAI 2021 PORTANT  
FIXATION DES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT,  
DE MODIFICATION, DE SUSPENSION, DE RETRAIT ET D'ANNULATION  
DES AUTORISATIONS ET DES AGREMENTS EN MATIÈRE DE  
RADIOPROTECTION, DE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES.**

**ANNEXE II : LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER DE  
DEMANDE D'AGREMENT DE TRANSPORT DE SOURCES RADIOACTIVES**

- 1- Une demande d'agrément mentionnant la catégorie des sources à transporter adressée au D.G de l'ARSN, signée et cachetée par le représentant légal de l'établissement (cachet nominatif) ;
- 2- Le formulaire de demande d'agrément ci-joint dûment rempli, signé et cacheté par le représentant légal de l'établissement ;
- 3- Une copie du contrat de surveillance dosimétrique individuelle établi par l'ARSN ;
- 4- Adresser au D.G de l'ARSN, une lettre de désignation de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) et des suppléants mentionnant leurs missions, signée et cachetée par le représentant légal de l'établissement ;
- 5- Une copie certifiée des attestations de réussite à la formation de PCR ou des diplômes équivalents et le programme de la formation en cours de validité ;
- 6- Les copies certifiées des attestations de formation des conducteurs à transporter les matières dangereuses ;
- 7- Une copie du ou des permis du ou des conducteur(s) d'une validité d'au moins trois (03) mois ;
- 8- Le registre de commerce de l'entreprise ;
- 9- Les caractéristiques techniques (carte grise, immatriculation, blindage...) des véhicules dédiés au transport des sources radioactives ;
- 10- Un document (traduit en français) décrivant les caractéristiques des appareils de détection ;
- 11- Les certificats d'étalonnage en cours de validité des appareils de détection ;

 <p>Autorité de Radioprotection, de Sécurité et Santé Nucléaires</p>	<p><b>LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT DE TRANSPORT DE SOURCES RADIOACTIVES</b></p>	<p>Identification : <b>LPC-DRAC-SDA-009</b> Version : 01 Date : <b>11/02 /2021</b> Page : <b>2/3</b></p>
---	--	--

12- Une copie du document d'acquisition du kit d'urgence : pinces de récupération d'au moins 2m de longueur et pots plombés de récupération ;

13- Le plan de sécurité du transport pour le transport des sources de catégorie 1 et 2 ;

14- Le reçu de paiement des frais de dépôt ;

15- Le bordereau de dépôt de dossiers ;

16- Le récépissé de dépôt de dossiers ;

17- Le programme de protection radiologique de l'entreprise\*

\* Ce programme doit contenir :

### **PROTECTION DES TRAVAILLEURS**

- Moyens de surveillance dosimétrique et médicale (joindre la liste du personnel suivi)
- les moyens de détection des rayonnements (Radiamètre, etc.)
- le programme d'étalonnage des détecteurs

### **PROTECTION DU PUBLIC**

Les dispositions prises pour éviter l'exposition du public.

### **SECURITE DES SOURCES RADIOACTIVES**

Un descriptif du dispositif de sécurité installé sur le ou les véhicule(s) de transport

### **PLAN D'URGENCE**

Le plan d'urgence de la structure doit faire ressortir :

- les procédures d'urgence en cas de perte, d'endommagement ;
- la liste du matériel contenu dans le kit d'urgence ;
- les personnes qualifiées ;



**LISTE DES PIÈCES  
CONSTITUTIVES D'UN  
DOSSIER DE DEMANDE  
D'AGREMENT DE TRANSPORT  
DE SOURCES RADIOACTIVES**

Identification : **LPC-DRAC-SDA-009**

Version : **01**

Date : **11/02 /2021**

Page : **3/3**

- les moyens de détection ;
- les moyens d'intervention à mettre en œuvre.